



Agences ontariennes de soutien pour les personnes qui ont des besoins spéciaux

**Communiqué de l'OASIS aux députés provinciaux de l'Ontario**  
**Avril 2001**

**Chèr(e) député(e) provincial(e) ontarien(ne) :**

Dans le cadre des efforts continus que fait l'OASIS pour promouvoir les questions importantes aux yeux de ses agences membres, nous avons préparé le présent communiqué, qui résume les problèmes actuels du secteur des services au développement, en vue de la session parlementaire du printemps. Les agences membres de l'OASIS offrent des services aux citoyens handicapés intellectuellement de votre circonscription. Nous avons apprécié les commentaires positifs que nous avons reçus des députés provinciaux suite à la parution du premier numéro en octobre 2000, et nous espérons la poursuite des discussions à la fois avec ces derniers et avec le Ministère des services sociaux et communautaires au sujet de ces questions.

**Présentation dans le cadre de la préparation du budget de l'Ontario**

L'OASIS a fait une présentation à la **Commission permanente sur les finances et les questions économiques** à Ottawa le 19 février dernier en se basant sur l'information présentée dans le *Sondage sur le recrutement et la stabilité du personnel de l'OASIS* (qui avait préalablement distribué aux députés provinciaux). La présentation complète est disponible sur le site Web d'OASIS (voir ci-bas); elle portait principalement sur la crise d'embauche à laquelle font face les agences communautaires locales suite à la réduction des niveaux de financement au cours des 10 dernières années. Parmi les statistiques les plus alarmantes rapportées par les agences, on retrouve :

- 37% d'entre elles ont rapporté que les besoins de leurs clients ne sont pas tous remplis
- 71% des programmes opèrent sans l'ensemble du personnel dont ils ont besoin
- 49% ont abaissé leurs standards de recrutement et emploi du personnel non-qualifié
- 69% ont vu une augmentation du taux de roulement de leur personnel
- 100% ont rapporté une augmentation du taux de blessures reliées au travail

**« Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux »**

Un peu partout dans la province, plusieurs agences communautaires ont vu le syndicat qui représente leurs employés demander à la Commission des relations de travail de l'Ontario d'être reconnues comme « hôpitaux » aux fins de la « Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux ». Lorsqu'une agence obtient la désignation d' « hôpital », toutes les questions non résolues par le processus de négociations collectives sont soumises à un arbitrage obligatoire. **Des augmentations de salaire de l'ordre de 18% à 30%** ont été accordées par des arbitres de la région d'Ottawa au cours des trois dernières années, d'où des pressions de plusieurs millions de dollars et des manques au niveau des budgets d'opération pour les agences.

**Équité salariale**

Les agences locales sont légalement tenues d'effectuer des ajustements visant l'équité salariale chaque année, sans que le MSSC leur fournisse de fonds pour ce faire pour autant. Plusieurs agences ne paient pas encore les augmentations prévues par la loi, et ces obligations non financées par le Ministère s'accumulent. Certains résidents de votre circonscription et leurs familles en souffriront probablement si on ne parvient pas à une solution.

Nous espérons que ce résumé vous sera utile alors que vous retournez à votre poste au parlement et recommencez à débattre les questions sociales qui tiennent à cœur aux Ontariens. Nous vous encourageons à obtenir plus de détail au sujet de ces questions en visitant le site Web de l'OASIS : [www.dhagencies.on.ca](http://www.dhagencies.on.ca).

Bien à vous,

Sue Dolan, présidente